

Arrêté du maire

N° 2026-A-455

Objet : Levée du plan communal de sauvegarde dans le cadre de la fin de l'alerte rouge canicule lancée par météo France pour le Département de Seine-et-Marne.

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2212-4 concernant les pouvoirs de police du maire, ainsi que les articles L.1424-8 et suivants relatifs aux réserves communales de sécurité civile,

VU le Code de l'environnement, notamment son article L125.2 relatif à l'information préventive des risques majeurs,

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L731-3 et L742-1,

VU la Loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,

VU la loi du 25 novembre 2021 dite MATRAS,

VU le décret du 20 juin 2022,

VU la délibération N°2023-07-03-3 du 03 juillet 2023 portant information du Conseil municipal de l'élaboration du PCS,

VU l'arrêté n°2024-A-152 du 24 mai 2024, portant adoption du plan communal de sauvegarde de la commune entré en application,

VU l'arrêté N° 2026-A-436 portant déclenchement du plan communal de sauvegarde dans le cadre de l'alerte rouge canicule lancée par météo France pour le département de la Seine-et-Marne en date du 22 juin 2026,

CONSIDERANT la levée de la vigilance rouge canicule par météo France pour le département de la Seine-et-Marne, passant celui-ci en jaune ce lundi 29 juin de 6h à 21h puis à l'issue en vert,

CONSIDERANT que cette décision entraînera le retour au niveau vert de la disposition spécifique ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur »,

ARRETE

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Pontault-Combault déclenché par arrêté municipal n°2026-A-436 en date du 22 juin 2026, est levé à compter du 29 juin 2026 à 6h.

Article 2 : Ampliation et notification du présent arrêté sera transmise à :

- le Préfet de Seine et Marne,
- le Sous-Préfet de Torcy,
- le Président de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- le Directeur Départemental du Service Incendies et de Secours,
- le Commissaire de police chargé de la circonscription territorialement compétent,
- le Capitaine du Centre d'Incendie et de Secours de Pontault-Combault,
- les Directeurs des Directions Départementales des Territoires, de la Protection des populations, de la Cohésion sociale.

Article 3 : le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260630-2026-A-455-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026
Publication : 30/06/2026

Fait en mairie, le 29 juin 2026


Gilles Bord,
Maire de Pontault-Combault



2026-A-455 - Levée du plan communal de sauvegarde dans le cadre de la fin de l'alerte rouge canicule lancée par météo France pour le Département de Seine-et-Marne. -page 1 sur 1